



LA GAZETTE PARGNYSIENNE

Mes chers concitoyens,



Dans les commentaires de cette gazette, vous trouverez, comme à l'accoutumée, l'ensemble des décisions prises par le conseil municipal. Je tiens cependant à donner quelques coups de projecteurs sur certains sujets majeurs :

Dépollution

Le survol du territoire de la commune et des communes voisines par un hélicoptère équipé du système Hélinuc a permis de repérer, de manière précise, les différentes zones susceptibles de renfermer des quantités importantes, donc dangereuses, de produits radioactifs. Cette opération **unique en France pour le domaine public** (50 000€ débloqués par l'état), permet d'étudier les différents scénarii possibles pour se débarrasser des déchets. D'ores et déjà, je peux vous annoncer la démolition d'une partie des bâtiments ORFLAM, les premiers coups de pelle sont programmés avant la fin de l'année.

Distractions des jeunes

Certaines décisions évoquées lors des deux réunions d'information avec « les ados » vont se concrétiser courant septembre et octobre. Il s'agit des terrains multisports et de moto-cross, à quoi vient s'ajouter l'ouverture d'une salle de loisirs au centre culturel (ex-école maternelle Jules Ferry).

Réunions de quartiers

Les deux premières réunions (Bois du roi, pour l'allée des tilleuls, Centre, pour les rues Hannequin et Léon Leroy) ont permis aux habitants de s'informer des décisions prises par leurs élus concernant notamment les travaux qui seront réalisés, ainsi que les solutions préconisées pour améliorer le cadre de vie. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur présence, ont contribué à la réussite de ces rencontres.

Pour toutes les autres décisions, je vous invite à feuilleter la gazette, et vous en souhaite une bonne et fructueuse lecture.

A toutes et à tous, je souhaite, dès à présent, de bonnes fêtes de fin d'année.



Cimetière militaire dans les années vingt



Cimetière militaire de nos jours



Coordonnées Mairie : ☎ 03 26 73 10 37 📠 03 26 72 78 35

Mail : mairie@pargnysursaulx.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30



Délibérations du conseil municipal, des 28 avril, 23 juin, 9 juillet

(toutes les délibérations sont consultables dans leur intégralité en mairie)



Réunion du 28 avril 2009

Réalisation de l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (Opah) de la région Nord-est du Pays Vitryat

Achat de matériel informatique pour la bibliothèque municipale et rénovation du patrimoine bâti

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : Composition du groupe de travail

Plan de relance pour le développement du numérique dans les écoles rurales.

Scolarisation des élèves d'Etrepy à la rentrée 2009/2010

Servitude de passage suite à la cession à la SA Le Prince Blanc.

Modification de l'indemnité de responsabilité du régisseur de la halte nautique et indemnisation des frais de déplacement

Cession du droit au bail à ferme sur la parcelle AE 129

Demande prise en charge des frais d'installation de l'association Musique Champagne Parade

Admission en non valeur sur le Budget des eaux

Avis sur l'exploitation d'une carrière à Alliances

Changement de siège social du Syndicat Hydraulique du Perthois

Réunion du 23 juin 2009

Retrait de deux communes au SIVOS

Terrain multisports. Attribution du marché de travaux à procédure adaptée

Remboursement d'un emprunt par anticipation

Conditions de scolarisation des enfants des communes extérieures

Décisions modificatives n°1 Ville et Décision modificative n°1 service des eaux

Avis sur une demande de régularisation et d'augmentation de la capacité de production de la société Iméry's Toitures

Aménagement de la voirie communale lieu dit « Pièce Madame », approbation de la programmation pluriannuelle

Réunion du 9 juillet 2009

Réfection et aménagement de l'allée des Tilleuls : Attribution du marché

Les tarifs communaux au 1er septembre 2009

Le bilan de fonctionnement de la restauration scolaire 2008/2009

Acquisition de matériel pour le psychologue scolaire et sollicitation des communes ou communautés de communes concernées

Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles 2009/2010

Décisions modificatives n°4 Ville

Subventions à l'association Mieux Vivre et au CCAS

La crise de la démographie médicale : Recherche de médecins généralistes. Contractualisation avec un cabinet spécialisé

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie.

L'amplitude des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie a dû être adaptée à la masse de travail supplémentaire générée par l'installation, dans notre commune, d'une station d'enregistrement des passeports biométriques.

Si nous nous satisfaisons d'apporter ce nouveau service de proximité aux habitants du secteur, il n'a pas été sans incidence sur le fonctionnement du secrétariat de mairie.

Pour votre parfaite information, l'enregistrement des demandes de passeports n'est pas exclusivement

réservé aux personnes domiciliées à Pargny sur Saulx. Sachez que nous avons l'obligation de recevoir toutes les personnes désireuses d'obtenir un passeport quelque soit son lieu de domicile. Or, le traitement d'une demande de passeport est de l'ordre de 20 à 30 minutes.

De plus, nous apportons une facilité pour les personnes qui ne peuvent pas se libérer en semaine en les recevant

sur rendez-vous le samedi matin.

Ce service « passeport biométrique » devrait être également complété dans le courant de l'année 2010 par l'enregistrement des demandes de carte

d'identité, selon le même processus, et sans exclusivité, pour les personnes domiciliées à Pargny sur Saulx.

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont :

	Lundi	8h à 12h
	Mardi	8h à 12h 13h30 à 17h30
	Mercredi	8h à 12h
	Jeudi	8h à 12h 13h30 à 17h30
	Vendredi	8h à 12h
	Samedi	sur rendez-vous pour les passeports



Puits et forages d'eau domestique

Pensez à déclarer vos installations en Mairie !

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Marne vous informe que les puits, forages et autres installations, privés et domestiques destinés à prélever de l'eau dans la nappe phréatique doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie (références réglementaires : loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 et Décret n°2008-652 du 2 juillet 2008).

Vous êtes propriétaire d'un puits ou d'un forage domestique d'eau potable : vous devez avoir déclaré votre ouvrage auprès de la Mairie de votre domicile pour le 31 décembre 2009.

Vous avez un projet de construction d'un puits ou d'un forage domestique d'eau : depuis le 1er janvier 2009, vous devez en faire la déclaration, au plus tard 1 mois avant le début des travaux, auprès de la Mairie de votre domicile. Pour télécharger le formulaire de la déclaration (d'installation existantes ou en projet) :

<http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/le-formulaire-de-declaration.html>

Destruction des hyménoptères (guêpes, frelons)



Les sapeurs pompiers n'assurent plus la destruction des nids de guêpes, frelons depuis le 1er janvier 2009, décision du conseil d'administration du SDIS (réunion du 25 juillet 2008).

Néanmoins dans les cas suivants, la notion d'urgence peut être retenue et justifier l'intervention des sapeurs pompiers :

Le nid d'insectes se situe dans un édifice public en activité ou sur la voie publique.

- **Le nid se situe chez une personne fragilisée et dépendante.**
- **Le nid se situe sur les lieux de rassemblements publics : fêtes patronales, concert etc.**

➤ **Dans toute autre situation jugée urgente par le chef de salle du centre de traitement de l'alerte en fonction des renseignements fournis.**

Des entreprises privées se sont fait connaître pour effectuer la destruction des nids d'hyménoptères et c'est vers elles que vous devrez vous tourner.

Si toutefois, les sapeurs pompiers devaient assurer ces destructions de nid non urgentes, ne serait-ce que par carence du secteur privé, il sera demandé au bénéficiaire de la prestation 94.41 € (coût réel de l'intervention).

AVIPUR :	03.26.22.71.79
La CAMDA :	03.26.04.74.00
SARL C.A.T63 D :	03.26.68.90.27
A.D.N :	03.26.09.54.52

Concours des villes et villages fleuris 2009 du Canton de Thiéblemont Faremont



Catégorie Particuliers

1ère catégorie : maison avec grand jardin superficie supérieure à 500m³

A participé :

Lisambert Luc : 11 Avenue du Marechal Leclerc

2ème catégorie : maison avec petit jardin superficie inférieure à 500m³

Masiuk Dimitry : 139 Avenue du Bois du Roi

3ème catégorie : maison avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique

Cabart Guy : 35 Rue Arthur Hannequin

Catégorie Villes et Villages

1er Pargny sur Saulx

2ème Sermaize les Bains



28 NOVEMBRE 2009

**JOURNEE NATIONALE DE COLLECTE
DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

**Le bureau de l'entraide sera ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h,
vous pourrez y déposer vos dons**

RENSEIGNEMENTS UTILES

DÉCHETTERIE

Horaires d'hiver

Lundi	8 h à 12 h	14 h à 18 h
Mardi	8 h à 12 h	14 h à 18 h
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 18 h
Vendredi	8 h à 12 h	14 h à 18 h
Samedi	8 h à 12 h	14 h à 18 h

La déchetterie est fermée les jours fériés

Horaires d'hiver (du 1er /11 au 31/03))

DÉMARCHAGE À DOMICILE

Vous êtes quelquefois démarché par des commerçants à votre domicile.

Ces personnes vous disent qu'elles sont recommandées par le Maire ou les services municipaux. Sachez que de telles recommandations sont tout à fait exceptionnelles.

Si vous doutez des déclarations de ces démarcheurs, n'hésitez pas à leur demander de vous présenter une habilitation écrite comportant le sceau de la mairie et la signature du Maire ou appelez le Secrétariat de Maire.

A LA MAIRIE DE PARGNY/SAULX

La solidarité départemental

Mme Gouet, tous les jeudis 10 h à 12 h

La C.P.A.M.

Le jeudi de 14 h à 16 h (sauf congés scolaires)

L'A.N.P.E;

le 2^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h

Tél: 03.26.74.63.80.

La Mission locale.

Le 2^{ème} mardi du mois de 13 h 30 à 17 h 30

Tél: 03.26.72.10.79

Service Social CRAM Nord EST

Melle Garnier sur rendez vous le 3^{ème} lundi du mois de 11 h à 12 h (les rendez -vous pourront être pris au plus tard jusqu'au vendredi midi

au :03.26.26.21.56

P.M.I. PERMANENCES AU DISPENSAIRE Avenue du Bois du Roi

MARDI 13/10/2009

MARDI 10/11/2009

MARDI 08/12/2009

DE 14 H À 17 H

RAMASSAGE DES SACS JAUNES


Jeudi 08 octobre	jeudi 17 décembre
Jeudi 022 octobre	jeudi 31 décembre
Jeudi 05 novembre	jeudi 14 janvier
Jeudi 19 novembre	jeudi 04 février
Jeudi 03 décembre	jeudi 18 février

Pour toutes questions ou suggestions ou attentes sur le Fonctionnement des services publics communaux.

**PERMANENCE DES ADJOINTS
LES MARDIS
DE 8 H 30 À 10 H
EN MAIRIE
SANS RENDEZ VOUS**

Service technique à Pargny sur Saulx

En cas de nécessité, vous pouvez contacter ce service :

 03 26 41 01 93

Les permanences de la Gendarmerie de Sermaize

Lundi :	de 8 h à 12 h
Mercredi :	de 14h à 18h
Samedi :	de 9h à 12h

Hors de ces horaires faites le 17 (appel gratuit)

L ' E N T R A I D E

Le bureau est ouvert :

le lundi de 10h à 11h

le jeudi de 9h à 10h.

Téléphone : 03.26.73.09.99

Banque Alimentaire:

tous les quinze jours le mardi matin de 10h30 à 12 h



Police municipale

Nouveau numéro

06.83.07.77.40

Un problème ? Un renseignement ? N'hésitez pas à me contacter, en cas d'absence

laissez un message avec vos coordonnées, je vous contacterai dans les plus brefs délais. Si vous vous absentez de la commune un certain temps, prévenez ce service pour effectuer une surveillance de votre domicile. Je vous informe que le bureau de la police municipale se situe annexe aile droite de la mairie (prés du bureau de l'entraide).